



Quel scénario pour les TPE-PME dans les territoires ultramarins et corse en 2021 : rebond ou faux bond ?

PAR **ABDOULLAH LALA**, PRÉSIDENT DU COMITÉ OUTRE-MER ET CORSE

Depuis mars 2020, la crise de la Covid-19 s'est abattue sur notre monde avec la force d'un cataclysme d'une ampleur inédite. Ce choc, brutal et violent, a ébranlé de façon simultanée l'industrie, les services et la distribution, provoquant une déstabilisation sans précédent de tous les secteurs d'activité.

Un an après, le scénario d'une reprise longue, envisagé en mars 2020, se confirme, à savoir celui d'une activité dont l'évolution ressemble à une « racine carrée » avec un rebond de l'activité en 2021. Rebond qui va se traduire par une récupération incomplète de l'économie et confirmer les effets de longue traîne de ce type de crise.

Dans les territoires ultramarins, le scénario le plus probable, à l'heure actuelle, est celui de la persistance dépressive de l'économie qui risque de nous installer durablement dans la crise à court terme (en 2020 et 2021). Cela nous éloigne de la perspective d'une récupération rapide en forme de V, à l'instar de ce qui est envisagé par l'OCDE pour certaines régions du monde (croissance mondiale attendue de 5,6% en 2021), avec une économie qui retrouverait son niveau de fin 2019 en 2022.

Le bilan de l'année 2020 est terrible avec une chute historique de la croissance en France (-9 % selon les estimations). Le rebond en 2021 ne sera que partiel (+6%),

ce qui maintiendrait le PIB en retrait de celui observé avant la crise Covid.

La récupération incomplète de l'économie, en ce début d'année 2021, montre que les facteurs de récession sont puissants et qu'ils sont liés au risque de nouveaux épisodes de confinement du fait de la circulation encore active du virus. Les DOM (excepté à ce jour la Guyane) n'échappent malheureusement pas à une dégradation de leurs conditions sanitaires alors qu'ils avaient été relativement épargnés par la seconde vague de novembre 2020.

Toutes ces interrogations nous interpellent quant à l'évolution de la situation économique dans nos territoires en 2021. Avant d'arriver à un scénario envisageable pour les mois qui viennent, il convient de revenir sur les fondamentaux de la croissance économique.

Traditionnellement, la croissance et le développement économiques reposent sur 4 piliers : les exportations, la consommation des ménages, l'investissement des entreprises et l'investissement public (la commande publique).



© Adobe Stock

PRÉSENTATION DU COMITÉ OUTRE-MER ET CORSE DU CONSEIL SUPÉRIEUR

Le Comité Outre-Mer et Corse du Conseil supérieur, par l'intermédiaire de son président Abdoullah Lala, se veut le porte-voix de toute la profession comptable ultramarine et corse et se donne pour mission de tout mettre en œuvre face aux défis qui attendent les experts-comptables ultramarins : la promotion de l'expert-comptable au cœur de l'économie, le pari de la formation et celui de la promotion du numérique.

LES EXPORTATIONS

Nous savons que l'exportation n'a jamais été un moteur puissant de la croissance des territoires ultramarins malgré leurs efforts et leurs initiatives. Cette faible exposition au commerce mondial a été saluée comme un des vecteurs de la résilience de nos économies en 2020 alors que partout s'installaient des difficultés à la libre circulation des personnes et des biens.

Mais, dans le même temps, cette faible ouverture des économies ultramarines au monde pourrait ne pas nous permettre de tirer parti des plans de relance qui seront mis en œuvre à l'échelle planétaire, et notamment aux USA, avec le plan Biden de 1 900 milliards de \$ (l'équivalent de 10 % du PIB), qui pourrait bien doper les exportations européennes et françaises en particulier.

L'isolement de nos territoires et notre relative absence dans les échanges internationaux pourraient nous empêcher de tirer parti de la manne que représentent les différents plans de relance et qui vont faire progresser le PIB de la planète de 1 % cette année, selon les données de l'OCDE.

Certains économistes estiment que ce plan de relance américain se traduira par une hausse de 9 milliards d'euros de la demande adressée à la France en 2021.

« Les équipements de transport, l'industrie pharmaceutique et l'agroalimentaire, surtout les boissons alcoolisées, seront les principaux bénéficiaires de cette demande additionnelle depuis les États-Unis », estime Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz. Et nos territoires dans tout cela ? Ils risquent de ne pouvoir s'inscrire dans cette dynamique. Ils devront alors compter sur les autres ingrédients traditionnels de la relance tels que la consommation.

LA CONSOMMATION DES MÉNAGES.

Depuis un an, les revenus des ménages ont été globalement protégés des effets immédiats de la crise sanitaire par les mesures d'urgence mises en place par le gouvernement dès le mois de mars 2020 (chômage partiel, aides aux indépendants...)

Mais, en ce début d'année 2021, et alors que dure l'incertitude liée à cette situation inédite et au risque d'un nouveau confinement, l'inquiétude s'accroît quant à l'avenir. La crainte d'un chômage de masse et d'une nouvelle période d'austérité émerge, bien que cette austérité soit jugée par certains comme nécessaire au regard du dérapage des finances publiques.





Or, la relance de la consommation est une priorité, si on veut éviter une aggravation de la crise économique.

Pour redonner confiance à nos concitoyens et relancer le deuxième moteur de la croissance (la consommation), des mesures doivent être avancées par le gouvernement pour inciter les Français à débloquer l'épargne accumulée depuis un an.

On estime que ce « bas de laine » va représenter 200 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021, soit presque 10 % du PIB national.

Le gouvernement pourrait en premier lieu simplement compter sur le retour de la confiance à la sortie de la pandémie comme la meilleure arme pour redonner aux Français le goût de la consommation. Pour l'Ordre des experts-comptables, la relance de l'économie passe d'ailleurs « avant tout par un choc de consommation ».

Afin d'alimenter ce choc, l'Ordre propose le déblocage exceptionnel de l'épargne salariale, ou encore le retrait dans la limite de 50 000 euros des contrats d'assurance-vie avec une fiscalité avantageuse.

Cette relance de la consommation passe également par une incitation aux transferts entre générations en permettant par exemple la donation sans droits et sans conditions d'usage à hauteur de 50 000€ entre ascendants et descendants jusqu'à la fin 2021.

Toutes ces propositions visent à permettre le déblocage de l'épargne avec une fiscalité incitative pour relancer la consommation et injecter ainsi de l'argent dans le circuit économique.

Mais cette politique de relance ne doit pas se heurter à la contrainte externe qui pèse sur nos économies ouvertes aux importations.

D'abord, le plan de relance doit se décliner au niveau de l'Union européenne, pour éviter les erreurs du passé, et creuser le déficit commercial à l'échelle du pays en cas de politique à contre-courant. C'est le souhait d'institutions comme la BCE ou la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle il convient d'encourager des solutions plus innovantes, pour soutenir l'offre territoriale avec une demande qui soit orientée vers des biens et services produits dans les territoires ultramarins. Cela permettra d'escompter le maximum de retombées des politiques mises en œuvre à destination des TPE-PME, susceptibles de créer des emplois non délocalisables dans les services, l'artisanat, le BTP...

Par ailleurs, nous encourageons la mise en place des « chèques péi » pour soutenir la consommation locale et accompagner les entreprises ultramarines. Notre responsabilité de citoyen est de consommer local et de faire preuve de patriotisme économique.

Dans le même temps, il faut aider les TPE-PME à répondre à cette demande supplémentaire, en les encourageant dans leur volonté d'investir et de développer leurs activités.

D'où la nécessité de s'arrêter également sur les derniers ingrédients de la croissance de l'économie de nos territoires, à savoir la commande publique et l'Investissement privé.

ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE À CHAQUE TERRITOIRE

L'action publique en matière économique se traduit, dans un contexte post-Covid, par le plan de relance avec 3 volets de mesures, dont certaines peuvent intéresser les entreprises de nos territoires.

Le plan « France relance », présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 pour une enveloppe de 100 milliards d'euros sur la période 2021-2022, annonçait trois axes majeurs : le verdissement de l'économie, le renforcement de la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Selon l'avis du CESE publié en janvier 2021, le plan de relance national ne pourra trouver sa pleine efficacité en Outre-mer que sur la base d'une articulation cohérente des différents niveaux d'intervention et de financement (Europe, État, Collectivités), impliquant une coopération de tous les acteurs et la généralisation de la co-construction et de la contractualisation. Cette co-construction doit associer l'État, les collectivités locales, la société civile organisée, les partenaires sociaux, les responsables d'organisations de défense de l'environnement et les représentants de la culture.

Pour le CESE, le Plan territorialisé doit définir les filières d'excellence (énergies renouvelables, numérique, silver économie, économie verte et bleue, tourisme...), pour lesquelles devront être simultanément engagés efforts de recherche, programmes de formation professionnelle adaptés et innovants, aides à l'investissement.

Néanmoins, ce plan de relance ne permet pas aujourd'hui de répondre aux attentes des entreprises et notamment des TPE non accompagnées, ni structurées en outils de veille pour décrocher des subventions en raison d'un manque de lisibilité tant du contenu que des modalités et du planning des projets à mettre en œuvre, et ce, malgré tous les efforts de communication déployés par l'État sur nos territoires.

Parmi les mesures d'adaptation nécessaires aux TPE-PME ultramarines, il convient d'évoquer la nécessité d'accompagner la sortie des Prêts Garantis par l'État (PGE) par des combinaisons de mesures différenciées par secteur et par typologie d'entreprise : rééchelonnement des dettes, prêts participatifs, prêts d'honneur, apports en haut de bilan, mesures fiscales pour les investisseurs privés, transformation d'une partie des PGE en subvention...

Ces mesures devront permettre aux entreprises d'aborder la sortie de crise avec les moyens indispensables pour soutenir l'investissement, qui est le dernier pilier de la croissance économique.

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES : CRAINDRE LE PIRE EN 2021 ?

On ne peut évoquer les prévisions d'investissement des TPE-PME sans parler de la crise que nous venons de traverser. Selon l'institut Rexecode, les entreprises tricolores ont affiché d'importantes pertes nettes en 2020.

Elles ont dû s'endetter alors que le taux de marge a reculé au plus bas depuis 1985 (de 33,3 % à 29,3 %) et la capacité d'autofinancement est tombée à son niveau de 2008, ce qui fait craindre une atonie de l'investissement en 2021. « *La crise a tout de même amputé les fonds propres des entreprises d'environ 60 milliards d'euros l'an passé* », rappelle Michel Didier, président de Rexecode dans le quotidien les Échos du 9 mars 2021.

Les entreprises françaises sortiront de la crise plus endettées qu'avant. La Banque de France a calculé qu'au troisième trimestre 2020 l'endettement brut des entreprises françaises représentait 86 % du PIB contre 74 % un an auparavant.

De façon systématique, le fardeau plus lourd de la dette des entreprises françaises pèsera sur leur capacité future à investir. Or, le ministre de l'Économie rappelle souvent que « *le maître-mot* » de 2021 « *doit être l'investissement* ».

Et les besoins sont énormes en Outre-Mer en matière d'investissement immatériel. La formation doit permettre aux catégories menacées par le chômage de retrouver une activité et répondre à la nécessaire montée en compétences des territoires.

Découvrez La solution collaborative pour experts comptables **macompta.fr**



Comment organiser la collaboration
avec votre client pour des comptabilités
à jour, justes et fluides avec
notre suite logicielle **macompta.fr**



9€* HT
par mois et
par dossier

*: prix par mois, pour tous les logiciels, jusqu'à 20 accès. Pour la paie : 3.75 € HT par bulletin.





© Adobe Stock

Des secteurs entiers de l'artisanat et des services n'arrivent pas à trouver localement les compétences dont ils ont besoin. Il faut former les ultramarins pour occuper ces emplois non pourvus et relancer la machine à créer de l'emploi local dans nos TPE-PME.

Et que dire de l'investissement des entreprises dans les solutions vertes et le virage numérique ?

Des solutions ont été proposées par l'Ordre des experts comptables, en ce début 2021, dans ses 50 propositions pour la relance, comme la mise en place d'un suramortissement de 100 % sur les investissements digitaux innovants ou la généralisation des crédits d'impôt pour investissement de 30 % applicables en Corse à l'ensemble du territoire en 2021.

Nous connaissons bien en Outre-mer ce mécanisme, avec le Crédit d'Impôt Outre-Mer qui est un véritable tremplin pour l'investissement dans les TPE-PME.

Pour financer ces investissements indispensables à la reprise économique, Bercy a mis en place les Prêts Participatifs Soutenus par l'État (PPSE) appelés à succéder aux PGE.

« Ces prêts participatifs sont un instrument utile et constitueront une facilité de financement pour les entreprises », estime aussi Philippe Martin, directeur délégué du Conseil d'Analyse Économique (CAE).

« Il s'agit d'un outil qui s'adresse aux PME et aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) dont la situation se situe dans un entre-deux. Ni très mauvaise, sans quoi les banques ne leur prêteraient pas, ni très bonne puisque sinon, elles n'en auraient pas besoin. Pour les TPE et les PME en grandes difficultés, d'autres instruments devront être offerts », explique l'économiste.

En résumé, *« les prêts participatifs sont nécessaires mais pas suffisants »* notamment pour les TPE de nos territoires qui dans leur très grande majorité ne seront pas éligibles à ce dispositif. Il est donc nécessaire de compléter le dispositif pour permettre aux TPE d'investir et d'assurer ainsi leur pérennité mise à mal par la crise sanitaire.

Sur le plan économique, 2021 sera marquée par des mois d'incertitudes avec ni franche reprise, ni net recul. *« L'activité économique des prochains mois dépendra largement des conditions sanitaires »,* de l'issue de la course entre la campagne de vaccination et de l'avancée des variants, estime l'Insee dans une note de conjoncture publiée le 11 mars 2021.

Ce n'est qu'à la fin du deuxième trimestre 2022 que l'activité économique pourrait retrouver son niveau d'avant la pandémie, c'est-à-dire celui de 2019.

En attendant, cette crise économique et sociale prend une dimension alarmante sur nos territoires composés à 95 % de TPE, dont le niveau de rentabilité est faible et la capacité à résister à un choc, tel que le confinement, limitée (faible niveau de trésorerie disponible, capacité à engager des démarches pour solliciter des aides insuffisantes, etc.)

Cela suppose de la part des pouvoirs publics, des responsables politiques, socio-économiques et de la société civile une mobilisation sans faille et une intelligence collective pour inventer les outils qui nous serviront à promouvoir la reprise économique et le développement de nos territoires.

La profession comptable ultramarine prendra activement part à ce défi qui nous attend dans les mois qui viennent pour participer à l'effort de reconstruction de l'économie de nos territoires et dont les TPE ont été véritablement ébranlées par la violence du choc sanitaire.

C'est la condition pour entrevoir le rebond et la fin du tunnel en 2021, sinon nous ne parlerons que d'un faux bond.